

Un diplôme dédié à la transmission d'entreprise

L'université Toulouse 1 Capitole propose déjà un master 2 ingénierie du patrimoine. En octobre prochain, elle lancera un DU (diplôme d'université) consacré à la transmission d'entreprise optimisée.

DEPUIS près de dix ans, l'université de Toulouse 1 Capitole présente le master 2 ingénierie du patrimoine, en formation initiale. Et voilà six ans que cette formation peut également être suivie à distance (*e-learning*). Dirigée par Michel Leroy, maître de conférences à l'université, elle est suivie chaque année par une cinquantaine de personnes.

Bientôt un master en formation continue

A partir de janvier 2011, cet enseignement sera aussi proposé en formation continue, c'est-à-dire avec un calendrier aménagé pour les professionnels en activité et une séance de formation mensuelle. On peut s'inscrire depuis le mois de janvier. Auparavant, quelques professionnels suivaient ce master sur le même rythme que les étudiants.

« Il s'agit d'une formation axée essentiellement sur les aspects juridiques et fiscaux, même si elle n'occulte pas les dimensions financières et sociales, explique Michel Leroy. L'ensemble est articulé autour du diagnostic patrimonial et de ses préconisations. Nous avons souhaité créer une promotion de formation continue car certains professionnels le demandaient. Ainsi, nous disposerons d'une offre complète, adaptée à chaque public. »

De plus, il est possible de passer par les procédures de validation des acquis professionnels et/ou de l'expérience. Les cours sont dispensés pour une moi-

tié par des professionnels en activité (banquiers, assureurs, notaires, avocats ou inspecteurs des impôts) et pour l'autre moitié par des universitaires.

Préparer l'opération de transmission en amont et en aval

Prochainement, l'université va lancer un DU (diplôme d'université) dédié à la transmission d'entreprise optimisée, également dirigé par Michel Leroy. Il équivaut à un niveau bac + 4 et est constitué d'environ 400 heures de cours.

En matière de contenu pédagogique, le directeur de la formation indique que « l'accent sera mis sur l'analyse transversale de la transmission, pas seulement sur la fiscalité. Le but est d'observer la transmission en amont et en aval sur les plans financier, juridique, fiscal, mais aussi social. Quant au type de sociétés concernées, nous aborderons essentiellement les petites et moyennes entreprises ».

Et de préciser : « Cette formation fait suite à une demande de l'ordre régional des experts-comptables et du réseau AG2R La Mondiale. A terme, notre objectif consiste à créer différentes spécialisations autour de la gestion de patrimoine. En effet, nous envisageons, par exemple, de mettre en place un autre diplôme d'université sur la gestion de patrimoine des majeurs incapables. Il pourrait voir le jour au cours du second semestre 2011. »

En partenariat avec la profession comptable

Le DU transmission d'entreprise optimisée ne sera proposé qu'en formation continue, sur une durée de seize mois. Le diplôme sera accessible aux différents professionnels s'intéressant au patrimoine, à savoir : les experts-comptables, les notaires, les conseils en gestion de patrimoine indépendants ou salariés, etc. Le recrutement est ouvert

à partir de ce mois de septembre et les candidatures sont appréciées par le conseil pédagogique du DU. Vingt à vingt-cinq personnes composeront l'effectif final.

Quant au coût de la formation en 2010-2011, il s'élève à 4400 €. Un tarif préférentiel est accordé aux membres du conseil de l'ordre des experts comptables de la région Midi-Pyrénées, ainsi qu'au club social d'AG2R La Mondiale. Après l'accroissement du nombre des formations généralistes en gestion de patrimoine, nous assistons donc au développement des formations spécialisées sur la gestion du patrimoine des entreprises. Des diplômes ont ainsi été créés sur la problématique du dirigeant (AUREP, Euromed Management, université de Nantes) ou de la cession d'entreprise (université de Montpellier). ■

DU transmission d'entreprise optimisée de l'université Toulouse 1 Capitole

POINTS FORTS

- 1 • L'université toulousaine compte jouer un rôle majeur dans le domaine de la formation des professionnels du patrimoine.
- 2 • L'enseignement met en avant l'interprofessionnalité en rassemblant des professionnels du chiffre et du droit.

POINT FAIBLE

Le DU transmission d'entreprise optimisée n'est dispensé qu'à Toulouse.

NOTRE AVIS

Dans les prochaines années, la transmission d'entreprise constituera un enjeu très important pour les professionnels du patrimoine. Ceux qui miseront sur la spécialisation bénéficieront ainsi une certaine marque de différenciation dans un marché concurrentiel.

Contact : Michel Leroy
Tél. : 05 61 63 35 00
ingenierie2004@yahoo.fr
www.univ-tlse1.fr